

Choisir son orientation en classe de 3^{ème} :

L'agenda d'Affelnet, le brevet, les choix de filières, les spécialités et les critères d'affectation dans un établissement en 2^{nde} générale et technologique

Mis à jour le 18 février 2021 avec les dernières évolutions de la procédure Affelnet



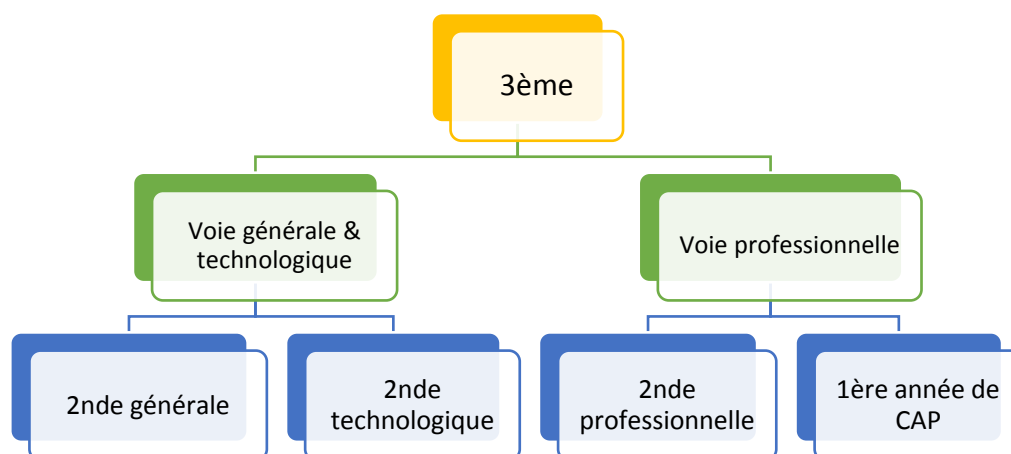
L'agenda des 3^{èmes} en 2020/2021

Les choix d'orientation possibles après la 3^{ème}

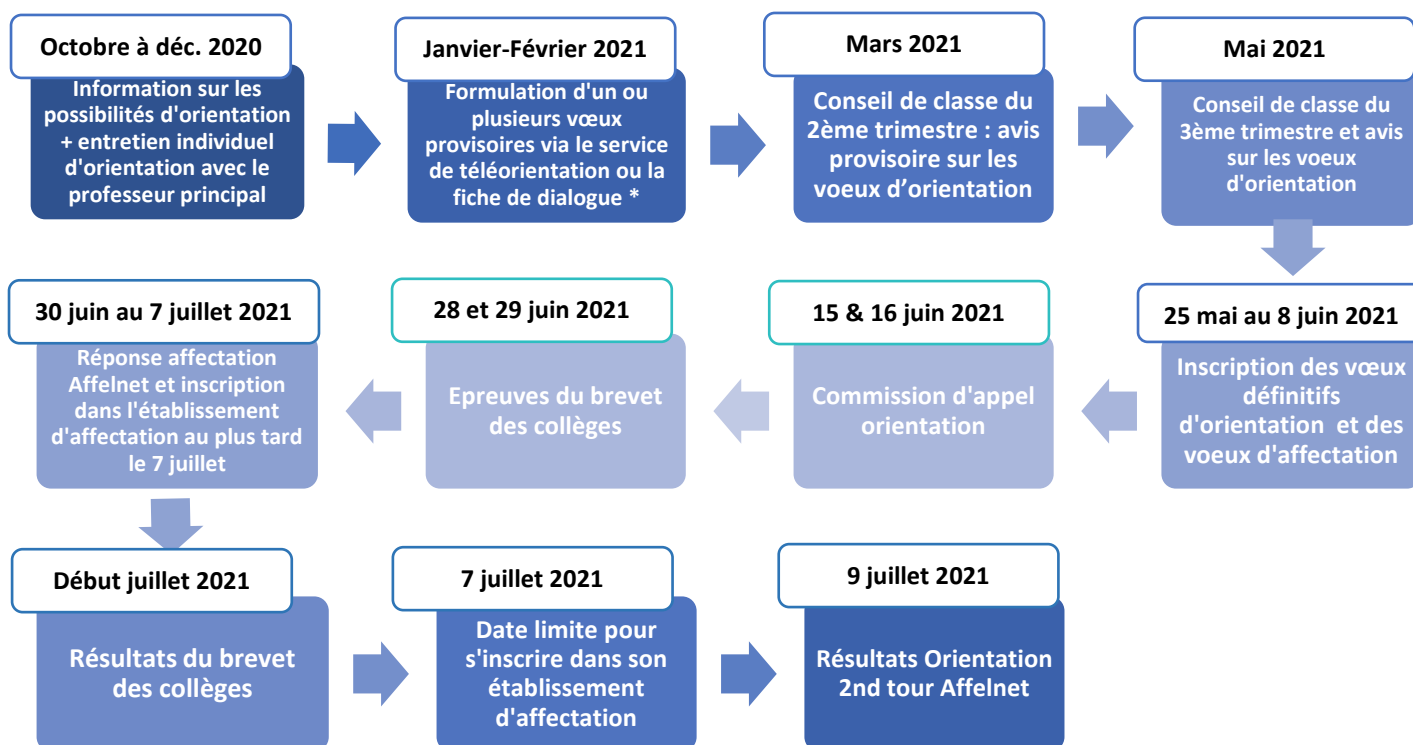
Au cours de son année de troisième, l'élève va passer son brevet des collèges. Il devra aussi choisir s'il veut poursuivre sa scolarité en voie générale & technologique ou en voie professionnelle et choisir son lycée d'affectation. L'affectation dans un lycée se fera au travers de l'application Affelnet.

Zoom sur les options d'orientation possibles et sur l'agenda d'orientation après la classe de 3^{ème}.

Les orientations possibles après la classe de 3^{ème}



L'agenda de l'orientation en classe de 3^{ème}



*La fiche de dialogue est dématérialisée via le portail Scolarité services.

Zoom sur le brevet des collèges

Le barème du brevet 2021

400 points contrôle continu	+	400 points épreuves du brevet des collèges
Evaluations du socle commun de connaissances, de compétences et de culture que l'élève doit avoir acquis en fin de 3 ^{ème} .		Français 100 points Mathématiques 100 points Histoire – géo /EMC 50 points Sciences (SVT, Phys-chimie, techno) 50 points Épreuves orales indiv. ou collectives 100 points Enseignements facultatifs (ex : latin) + 20 points
8 matières sont évaluées tout au long de l'année. Pour chaque matière, un nombre de points est attribué dans le cadre du contrôle continu en fonction de son niveau :		
Maitrise insuffisante de la matière	10 points	
Maîtrise fragile de la matière	25 points	
Maîtrise satisfaisante de la matière	40 points	
Très bonne maîtrise de la matière	50 points	
Soit au maximum 50 points x 8 matières =	400 points	

Les dates du brevet des collèges 2021*

Date	Epreuve	Horaires
Lundi 28 juin 2021	• Français 1^{ère} partie : grammaire et compétences linguistiques, compréhension et compétences d'interprétation, dictée.	9h – 10h30
	• Français 2^{ème} partie : rédaction	10h45 – 12h15
	• Mathématiques	14h30 -16h30
Mardi 29 juin 2021	• Histoire – géographie et EMC	9h – 11h
	• Sciences **	13h30 -14h30

*L'établissement organisera également un brevet blanc la dernière semaine avant les vacances de Pâques, soit du 12 au 16 avril 2021.

**L'épreuve de sciences porte sur la physique chimie, la technologie, les sciences du vivant (SVT). Deux matières sur trois sont tirées au sort.

A noter que même si le stage de 3^{ème} a lieu en fin d'année, il ne fera pas l'objet d'une soutenance comptant pour le brevet.

Les mentions du brevet

L'élève obtient son brevet s'il a **400 points sur 800**.

Les candidats peuvent recevoir **une mention complémentaire** :

- **“Assez bien”** à partir de 480 points soit pour une moyenne de 12/20
- **“Bien”** à partir de 560 points soit pour une moyenne de 14/20
- **“Très bien”** à partir de 640 points soit pour une moyenne de 16/20

Formuler ses vœux d'affectation en 3ème

Pour la seconde générale ou technologique	Pour la seconde professionnelle ou la première année de CAP
<p>Vous devez formuler entre 8 et 10 vœux. Un vœu = un lycée.</p> <p>Certaines formations (sections internationales ou binationales, classes à double cursus, etc.) font l'objet d'un recrutement particulier.</p>	<p>Vous pouvez formuler jusqu'à 10 vœux, dont 4 obligatoires.</p> <p>Les candidatures peuvent porter sur l'ensemble des lycées parisiens, ainsi que sur certains établissements des académies de Créteil et de Versailles.</p>

Il est important de hiérarchiser ses vœux car chaque élève n'aura qu'une seule proposition d'affectation.



Bon à savoir pour les élèves qui s'orientent vers une seconde générale ou technologique.

A partir de la classe de Première, les élèves suivent des enseignements communs et 3 enseignements de spécialité de leur choix (4h/sem par spécialité) parmi les spécialités suivantes :

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Histoire, géographie, géopolitique et sciences politiques ▪ Humanités, littérature et philosophie ▪ Langues, littératures et cultures étrangères ▪ Mathématiques ▪ Physique chimie ▪ Sciences de la vie et de la terre ▪ Sciences économiques et sociales 	<ul style="list-style-type: none"> • Numérique et sciences informatiques • Sciences de l'ingénieur • Littérature, langues et cultures de l'Antiquité • Arts (arts plastiques ou arts du cirque ou musique ou théâtre ou cinéma-audiovisuel ou dans ou histoire des arts) • Biologie écologie (dans les lycées agricoles uniquement)
---	--

Les spécialités en bleu sont proposées à Carnot en 2020/2021, celles en noir ne sont pas proposées à Carnot mais sont proposées dans d'autres établissements.

Pour voir les spécialités par établissement à Paris, c'est par ici !

En fin de Première, les élèves choisissent ensuite 2 spécialités parmi les 3 déjà suivies et qui constitueront leurs spécialités pour la classe de terminale. Ces 2 spécialités ont **des coefficients très importants pour le baccalauréat** (coef 16 pour chaque spécialité) et pourront **ensuite avoir un impact dans leur orientation Postbac dans ParcoursSup.**

Assurez-vous que les établissements priorités dans vos vœux en fin de 3ème proposent bien les spécialités qui intéressent votre enfant. Si le lycée dans lequel l'élève est scolarisé en 2nde ne propose pas la spécialité voulue, un changement d'établissement est toujours possible entre la seconde et la première.

Pour en savoir plus, consultez notre dossier spécial « Peep Carnot spécial 2^{nde} ».

Les enseignements communs en classe de 2nde générale et technologique

Français	4h/sem.
Histoire/géographie	3h/sem.
Enseignement moral et civique	18h/an
Langue vivante 1 et Langue vivante B	5h30/sem.
Education physique et sportive	2h/sem.
Mathématiques	4h/sem.
Physique-chimie	3h/sem.
Sciences de la vie et de la terre	1h30/sem.
Education physique et sportive	2h/sem.
Sciences numériques et technologie	1h30/sem.
TOTAL	26h30/sem.

Les enseignements optionnels en classe de seconde



Attention, les options Rugby, Langue vivante C Espagnol et Russe ne sont plus proposées en seconde à Carnot à la rentrée 2021 en raison de la baisse de la dotation horaire globale du rectorat.

1 enseignement général au choix parmi	
Langues et cultures de l'antiquité : latin	3h/sem.
Langues et cultures de l'antiquité : grec	3h/sem.
Langues vivante C	3h/sem.
Arts au choix parmi arts plastique, cinéma audio-visuel, danse, musique, théâtre, histoire des arts	3h/sem.
Education physique et sportive	3h/sem.
Arts du cirque	6h/sem.
Ecologie-Agronomie- Territoires et développement durable	3h/sem.

Les enseignements généraux optionnels proposés à Carnot figurent en orange dans le tableau ci-dessus.

1 enseignement technologique au choix parmi	
Management et gestion	1h30/sem.
Santé et social	1h30/sem.
Biotechnologies	1h30/sem.
Sciences et laboratoire	1h30/sem.
Sciences de l'ingénieur	1h30/sem.
Création et innovations technologiques	1h30/sem.
Création et culture- design	6h/sem.
Hippologie et équitation ou autres pratiques sportives	3h/sem.
Pratiques sociales et culturelles	3h/sem.
Pratiques professionnelles	3h/sem.
Atelier artistique	72h/an

**A noter : si un lycée ne propose pas la LVB et/ou la LVC que l'élève souhaite étudier, le dispositif des EIE (Enseignements Inter Etablissements) permet de suivre des cours de langue étrangère dans un autre lycée du secteur. L'inscription se fait en début d'année scolaire. Si l'élève prend une Langue C en option en première, il n'est pas obligé de la garder en terminale.*

Comment est prise la décision d'orientation en fin de 3ème ?

En mai 2021, vous devrez formuler des vœux définitifs d'orientation (passage en 2de générale et technologique, en 2de professionnelle ou en 1re année de CAP), ainsi que des vœux d'affectation sur :

- le choix des spécialités professionnelles (ou des familles de métiers pour un bac professionnel) si vous choisissez une 2de professionnelle ou une 1re année de CAP ;
- le choix des établissements d'accueil souhaités.

Ces vœux définitifs seront étudiés lors du conseil de classe du 3^{ème} trimestre. Lorsque la proposition du conseil de classe va dans le même sens que vos vœux, elle devient alors une décision d'orientation.

En cas de désaccord, le principal du collège reçoit la famille. Si vous n'arrivez pas à un accord avec le principal du collège, vous pouvez demander le maintien de votre enfant dans la même classe pour une année supplémentaire ou saisir une commission d'appel. Vous disposez alors d'un délai de trois jours ouvrables à compter de la notification de la décision d'orientation du chef d'établissement pour formuler votre appel.

Pour vous guider dans la saisie de vos vœux dans Téléservice, consultez également les documents suivants :

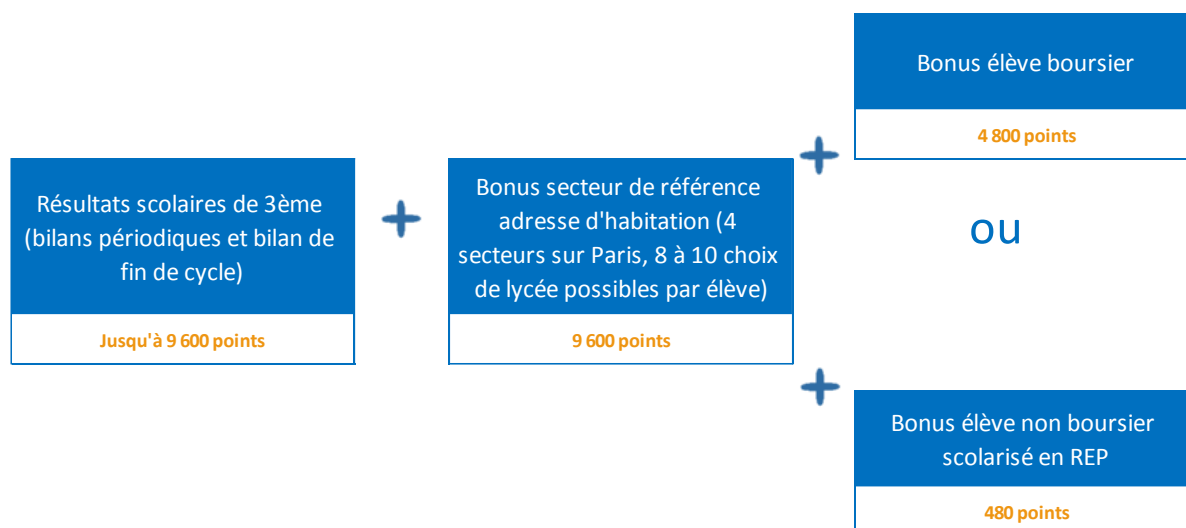
- [Comment saisir en ligne sa voie d'orientation après la 3^{ème} ?](#)
- [Procédure d'affectation-orientation téléserviceA](#)
- [Télé service orientation 3^{ème}](#)



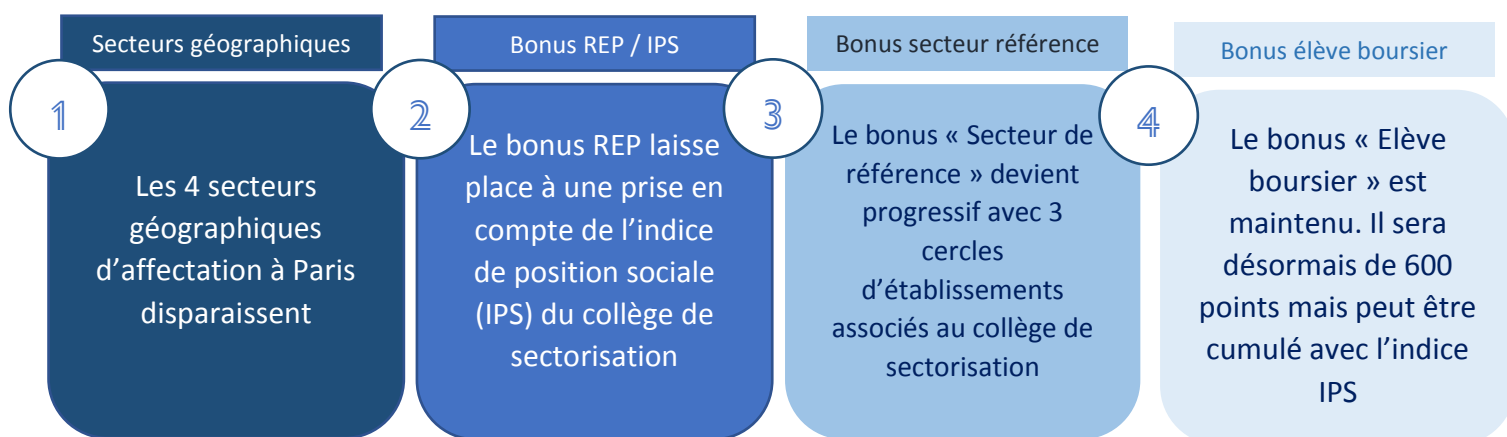
Comment se prend la décision d'affectation dans un établissement public pour la seconde générale ou technologique ?

La décision d'affectation dans un établissement public est informatisée, au travers du logiciel AFFELNET (affectation des élèves par le net). **Les modalités de fonctionnement du logiciel Affelnet sont en cours de changement par le rectorat et seront connues dans leur intégralité courant mars 2021. Elles entreront en vigueur dès 2021. Nous vous communiquons donc ci-après les informations connues à date.**

▪ Rappel des critères d'affectation Affelnet jusqu'en 2020



▪ Ce qu'il faut retenir des principaux changements à venir



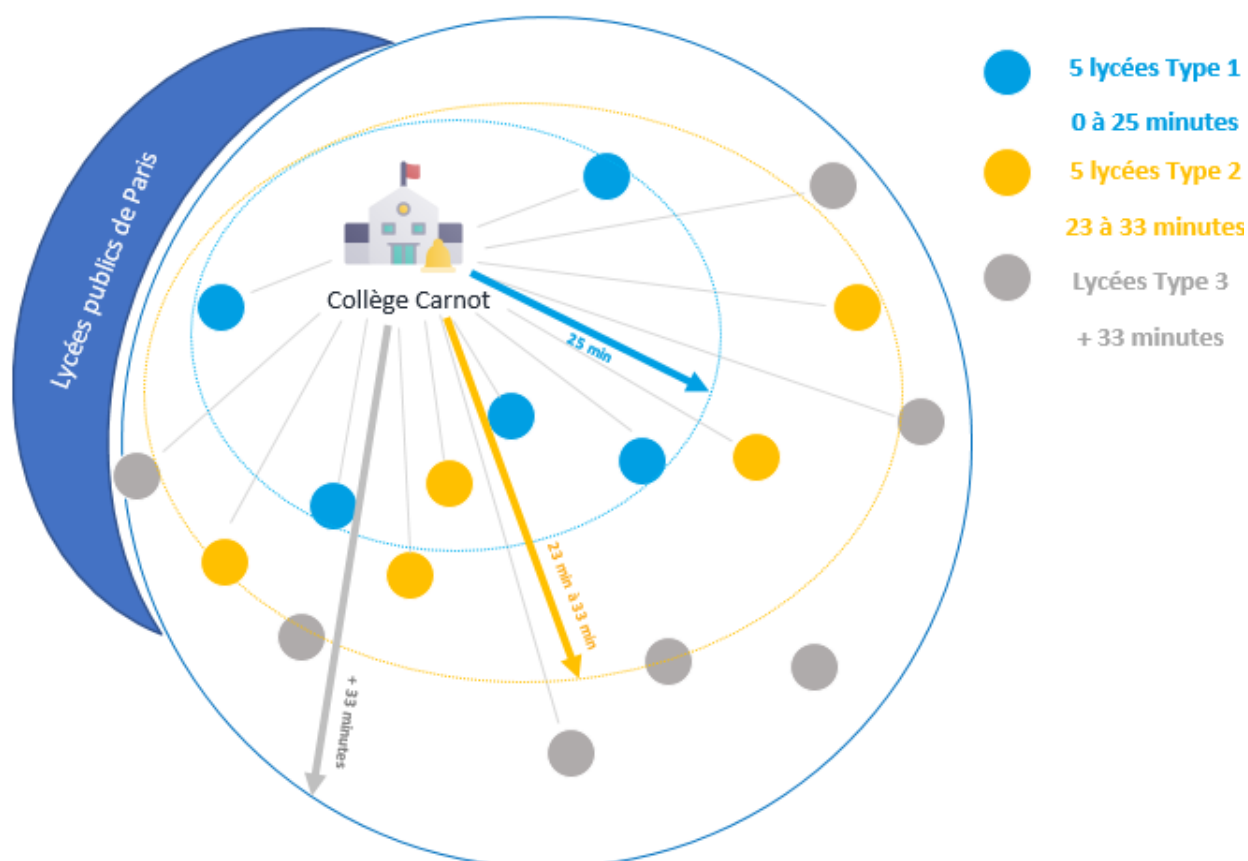
▪ **Le système d'affectation Affelnet 2021 pour les secondes générales et technologiques**

Pour le collège de sectorisation de l'enfant (et non celui dans lequel il est scolarisé par exemple du fait d'une dérogation) :

- **Une première zone** sera constituée, à laquelle cinq lycées seront rattachés. Ces établissements seront situés au maximum à vingt-cinq minutes de transport du collège de sectorisation d'origine. Elle comportera un ou deux établissements attractifs, un ou deux de niveau moyen et un ou deux établissements un peu moins prisés.
- **Une deuxième zone** comprendra des lycées situés maximum à 33 minutes de transport, où les élèves ne seront pas prioritaires.
- **Enfin une troisième zone** comportera tous les autres lycées parisiens n'appartenant pas aux zones 1 et 2.

Le nombre de points attribués dans Affelnet varie en fonction du type de Lycée

5 Lycées de type 1	0 à 25 minutes de transport	32 640 points
5 Lycées de type 2	23 à 33 minutes de transport	17 760 points
Tous les autres lycées de type 3	+ 33 minutes de transport	16 800 points



A l'heure où nous publions ce document, la liste des lycées de référence de chaque collège composant chacune des 3 zones n'est pas encore connue. Le rectorat fera une publication courant mars 2021.

- Et concrètement, ça donne quoi en termes de critères d'affectation d'Affelnet en 2021 ?

Critères d'affectation Affelnet 2021

Résultats scolaires de 3 ^{ème} (bilans périodiques et bilan de fin de cycle)	Bonus secteur de référence progressif	Indice de Position Sociale (IPS) du collège de sectorisation	Bonus élève boursier
Jusqu'à 9 600 points	Jusqu'à 32 640 points Lycées de type 1 = 32 640 points Lycées de type 2 = 17 760 points Lycées de type 3 = 16 800 points	Jusqu'à 1 200 points IPS inférieur à la moyenne nationale (106,1) = 1 200 points IPS compris entre la moyenne nationale (106,1) et la moyenne académique (124) = 600 points IPS supérieur à la moyenne académique = pas de points IPS du Collège Carnot = 136,3	600 points

Minimum 16 800 points / Maximum 44 040 points

Comment se prend la décision d'affectation dans un établissement public pour la seconde professionnelle ou la première année de CAP ?

La décision d'affectation dans un établissement public est informatisée, au travers du logiciel AFFELNET (Affectation des Elèves par le Net).

BAREME D'AFFECTATION AFFELNET 2020/2021 (pour affectation en 2nde professionnelle ou CAP)

Pour tous les élèves				Autres bonus			
Résultats scolaires	Bilan de fin de cycle	4 800 points	9 600 points	Formations hors Passpro	Bonus de spécialité (établissement d'origine)	+2 500 points	24 200 points maximum
	Bilans périodiques	4 800 points			Bonus de motivation (établissement d'accueil)	+2 500 points	
Bonus Paris	Si domicile à Paris	9 600 points	9 600 points	Formations Passpro	Bonus de spécialité (établissement d'origine)	+2 500 points	24 200 points maximum
					Bonus de Passpro (établissement d'accueil)	+2 500 points	

Le diagramme illustre le calcul des points maximums. Les résultats scolaires (Bilan de fin de cycle et Bilans périodiques) totalisent 9 600 points. Le Bonus Paris (Si domicile à Paris) ajoute également 9 600 points, pour un total de 19 200 points maximum. Les autres bonus sont divisés en deux catégories : Formations hors Passpro et Formations Passpro. Chaque catégorie comprend un Bonus de spécialité (établissement d'origine) et un Bonus de motivation (établissement d'accueil) ou un Bonus de Passpro (établissement d'accueil), chacun valant +2 500 points. Ces deux catégories de bonus totalisent également 24 200 points maximum.

Passpro est une procédure destinée aux élèves intéressés par certaines formations professionnelles post-3^{ème}. Pour consulter la liste des formations Passpro, [c'est par ici](#) !

Pour en savoir plus, consultez les ressources ONISEP

- [Affectation en Lycée Questions-réponses](#)
- [Le calendrier de l'orientation après la 3^{ème}](#)
- [L'orientation en 3^{ème} et l'affectation en lycée](#)
- [Carte des lycées d'affectation possibles par district à Paris](#)
- [Plaquette "Affectation après la classe de 3e - Mode d'emploi" 2020-2021](#)
- [Elèves de 3^{ème} : vous accompagner dans vos choix d'orientation](#)
- [Carte des spécialités par établissement à Paris](#)



Pas encore adhérent de la Peep Carnot ? Soutenez notre action en devenant membre !

